

REGLEMENT

SECTION GYMNASTIQUE SAISON 2021/2022

La section gym du club des sports gendarmerie de la Savoie a pour objectif de promouvoir la pratique de la gymnastique et du fitness. Cette section accueille aussi bien des personnes valides que des personnes présentant un handicap. Le gymnase est disponible pour notre section les lundi, mardi et jeudi.

► LES INSCRIPTIONS ET RENOUELEMENTS

Les renouvellements d'inscription devront être faits **au plus tard le 13 septembre**. Comme chaque année, vous avez la possibilité de faire parvenir votre dossier par courrier postal dès le 1^{er} aout (voir contact). A partir de la saison 2016-2017, les certificats médicaux autorisant la pratique de la gymnastique hors compétition sont valables 3 ans.

Chaque adhérent pourra commencer les cours seulement après avoir rendu son dossier d'inscription complet.

Les nouvelles inscriptions seront prises après 2 essais, et **seront closes le 4 octobre** (Sauf conditions très particulières validées par le bureau de la section)

► LES HORAIRES DES SEANCES DE GYM

Les séances démarrent à l'heure précise, chaque participant devra être prêt dans le gymnase dès le début de la séance, pour ne pas déranger ou modifier le déroulement du cours.

Pour tout renseignement, les encadrants sont présents et à votre disposition 20mn avant l'heure de début du cours.

Pour les enfants : le mardi de 18h00 à 19h30

Pour les adultes : le lundi, mardi et jeudi de 20h00 à 21h30

Pour la section spécifique «gym handisport» : le jeudi de 18h00 à 19h30

► ACCÈS À LA CASERNE ET STATIONNEMENT

L'accès a la caserne et donc au gymnase est réglementé et soumis à autorisation du commandant de caserne.

Les personnes accédant au gymnase dans le cadre de la section gym doivent **impérativement** présenter au gendarme de garde au poste de sécurité la carte suivante (entrer dans le poste si le gendarme ne sort pas):



Le stationnement des véhicules se fera **uniquement** sur le terrain de hand qui se situe à côté du gymnase (les places balisées le long des bâtiments sont strictement réservées aux résidents de la caserne)

La dépose des personnes venant en taxi ou en synchroaccés pourra s'effectuer directement devant le gymnase.

Les personnes en situation de handicap devront avoir le badge suivant visible depuis le poste de sécurité.



Des places de stationnement « handicapé » seront balisées et doivent être disponibles à tous les créneaux horaires d'ouverture du gymnase.

► CIRCULATION DANS LA CASERNE :

La caserne c'est comme la cour de votre maison : les enfants y circulent librement. La vitesse des véhicules est limitée à **15 km/h**, et les panneaux « stop » doivent être respectés.

► LE GYMNASE ET SON MATERIEL

La section gymnastique met à votre disposition du matériel spécifique dont chacun devra prendre soin.

La salle de musculation avec ses appareils, ainsi que la cage de Crossfitt et le matériel correspondant sont strictement réservés à la section Musculation (sauf la section handisport qui bénéficie d'un créneau partagé)

Chaque adhérent devra impérativement s'équiper de chaussures de sport servant exclusivement à l'intérieur pour pénétrer dans le gymnase. Le ménage est fait chaque semaine par l'escadron, nos responsables et/ou des bénévoles de notre section gym. Merci pour eux de respecter cette règle.

► LES TARIFS DE L'ADHESION

Pour les enfants, valide ou handisport : 60€

Pour les adultes : valide 110€, handisport 60€

Un tarif dégressif est appliqué pour les familles

Une facture de cotisation pourra vous être donnée, si vous avez coché la case sur la fiche d'inscription

Une fois le dossier d'inscription rendu, aucune cotisation ne pourra être remboursée, ni reportée.

► MESURES SANITAIRES COVID19

L'usage du gel hydroalcoolique à l'entrée du gymnase est obligatoire. Des distances devront être respectées entre chaque participant . Chaque participant devra être muni d'un flacon de gel hydroalcoolique, et d'un petit spray désinfectant et petit chiffon pour usage à chaque prise de petit matériel et tapis.

Si les distances ne peuvent être respectées, le port du masque sera obligatoire.

Les parents et accompagnateurs ne pourront pénétrer dans le gymnase que munis d'un masque et après avoir utilisé le gel hydroalcoolique.

En cas de doute ou de personne à risque, vous avez la possibilité de porter un masque. Dans tous les cas, au moindre symptôme : vous ne pourrez pas accéder au gymnase et la salle de musculation.

Il est de la responsabilité de chacun de respecter ces règles.

► LE DROIT A L'IMAGE

Des photos et vidéos sont prises régulièrement pendant les séances, pour promouvoir notre club. Sauf avis contraire écrit de votre part, ces images seront utilisées pour notre site internet, le réseau social du club, les flyers, book pour les partenariats ou affiches diverses.

► CONTACTS

CSG-S – Bernadette Frison – 42 chemin du Violet – 73230 ST ALBAN LEYSSE - tel 06.79.84.27.20
galopine73@gmail.com - <http://csgs-galopins.e-monsite.com/> - www.facebook.com/gymgalopins/

M./Mme.....

parent de

adhérent au

Club des Sports de la Gendarmerie de Savoie,
SECTION GYMNASTIQUE, pour la saison 2020/2021,

reconnait avoir lu le règlement et Club et en accepte toutes les conditions et règles

à....., le.....

signature :
